

## Conseil d'administration du 19 juin 2019

### Délibération n° 2019-72

relative à l'approbation de la prise d'un arrêté de restructuration de l'ANCOLS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

*Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-1, R. 342-2, 1, 5<sup>e</sup> et R. 342-3, 3<sup>e</sup>alinéa ;*

*Vu le décret 2008-368 modifié du 17 avril 2008, instituant une indemnité de départ volontaire, une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;*

*Vu le décret 2019-138 du 26 février 2019 relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles ;*

*Vu les arrêtés du 26 février 2019 du ministère de l'action et des comptes publics ;*

*Vu la décision du directeur général en date du 3 juin 2020 portant sur l'organisation territoriale de la direction générale adjointe contrôle et suites ;*

*Vu la note présentée par le directeur général.*

DÉCIDE

**Article unique** : le conseil d'administration autorise le directeur général à présenter, aux ministères de tutelle, une demande d'arrêté de restructuration territoriale de la DGA du contrôle et des suites, d'une durée de trois ans.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-la-défense, le 19 juin 2019  
Le Président du conseil d'administration

  
Jean GAEREMYNCK

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant la juridiction administrative de droit commun compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification*